

## DOSSIER DE CANDIDATURE :

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

**Année 2026-2027**

**A retourner à la mairie de Fréjeville dans une enveloppe à l'attention des référents du CMJ avant le 15 juillet 2026**



1. Fiche de renseignement
2. Présentation du candidat
3. Accord parental
4. Charte du jeune conseiller
5. Droits et devoirs du jeune conseiller

Mairie de Fréjeville  
1 place de la mairie  
81570 FREJEVILLE

## Candidature au Conseil Municipal des Jeunes 2026-2027

### Partie candidat :

NOM..... Prénom.....  
Date de naissance..... Fille/Garçon.....  
Établissement scolaire..... Classe.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville.....  
Téléphone..... Mail.....

Je soussigné(e).....  
déclare être candidat au conseil municipal des jeunes de Fréjeville pour  
l'année 2026-2027.

### Partie des représentants légaux :

Père      Mère      Tuteur  
NOM..... Prénom.....  
Téléphone..... Mail.....

Père      Mère      Tuteur  
NOM..... Prénom.....  
Téléphone..... Mail.....

Fait à..... Le.....

Signature du candidat

Signatures des représentants légaux

**Présentation du candidat  
2026-2027**

**Que représente, pour vous, le conseil des jeunes ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Présentez-nous vos motivations, vos idées, vos projets, ce que vous souhaitez améliorer ou créer sur votre commune :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Présentez-vous en quelques lignes (loisirs, hobbies, famille, etc...) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quel(s) sujet(s) vous tiennent le plus à cœur ?**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> environnement/écologie     | <input type="checkbox"/> lieu de rencontre                 |
| <input type="checkbox"/> embellissement de l'école  | <input type="checkbox"/> sécurité routière                 |
| <input type="checkbox"/> sport/loisirs/culture      | <input type="checkbox"/> solidarité/accessibilité handicap |
| <input type="checkbox"/> événementiel/communication | <input type="checkbox"/> autres (exemple : .....)          |

## Autorisation parentale 2026-2027

**Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Fréville. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.**

**Je soussigné(e) .....**

**demeurant au .....**

**Représentant légal de l'enfant (NOM et Prénom).....**

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes pour l'année 2026-2027.**
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ.**
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune, pour tout déplacements dans le cadre du CMJ.**
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du CMJ et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication tels que presse, plaquettes, site et réseaux sociaux de la commune...**
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale ou par mail les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes...).**
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et en accepte l'organisation, ainsi que les déplacements que mon enfant devra effectuer.**

**Fait à.....**

**Le.....**

**Signature du candidat  
(précédé de la mention « lu et approuvé »)**

**Signatures des représentants légaux  
(précédé de la mention « lu et approuvé »)**

## CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER

**Cette charte fixe les règles que les conseillers s'engagent à respecter pendant toute la durée de leur mandat.**

En référence, notre charte s'appuie sur quelques articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

**Droit et expression de l'enfant (article 12) :** le droit d'exprimer librement de son opinion les questions le concernant.

**Droit de la liberté d'expression et d'information (article 13) :** le droit de recevoir et de répandre des informations et des idées librement.

**Liberté de pensée et de conscience (article 14) :** le droit de développer des capacités d'analyse et d'esprit critique de l'enfant.

**Article 29 :** « ... les États parties s'engagent à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié. »

**Droit à la participation.**

**Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.**

# **DROITS ET DEVOIRS DU JEUNE CONSEILLER : FONCTIONNEMENT DU CMJ**

## **1. LES DEVOIRS**

Les conseillers représentent la population jeune (de 9 à 14 ans inclus) de Fréville.

**Ils s'engagent à :**

- Assister aux réunions et aux cérémonies officielles.
- S'investir dans les projets du CMJ.
- Informer les jeunes de la commune des actions du CMJ.
- Être respectueux et communiquer avec bienveillance avec les autres membres du CMJ.
- S'informer des besoins des jeunes de la commune.
- Établir un lien entre les générations de la commune.
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes.
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes de la commune.
- Être les représentants des jeunes auprès des élus municipaux adultes.
- Faire preuve de tolérance et d'écoute.

Les conseillers jeunes seront aidés par les conseillers municipaux référents pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction. Ils seront initiés durant l'année aux outils mis à disposition par la commune pour la réalisation de leurs projets et actions.

## **2. LES DROITS**

**Les conseillers ont le droit de :**

- Proposer des projets ou des actions.
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des événements.
- Exprimer leurs opinions.
- S'impliquer dans les actions locales, nationales, européennes ou mondiales.
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

## **3. LES REGLES DEONTOLOGIQUES**

Toutes les actions relatives au CMJ doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du CMJ par des groupes

politiques, mercantiles, philosophiques ou religieux sont à prohiber.

Le CMJ est avant tout un espace de proposition, voire de décision et d'expression où le jeune peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concernent et qu'il désire voir aboutir dans la mesure du possible.

Tout manquement à l'une de ces règles pourra entraîner une exclusion définitive du CMJ.

#### **4. LE FONCTIONNEMENT DU CMJ ET DES ELECTIONS**

Le CMJ est idéalement composé de 8 membres (1 maire, 2 adjoints et 5 conseillers municipaux), élus pour un an. Les membres sont âgés de 9 à 14 ans et habitent Fréjeville, le maire élu doit avoir entre 12 et 14 ans.

Dans la mesure du possible, la parité doit être respectée, ainsi qu'une représentation équivalente des différentes tranches d'âge (moitié du conseil agée de plus de 12 ans inclus, autre moitié de moins de 11 ans inclus). Dans le cas où le nombre et la diversité des candidatures ne pourraient pas satisfaire cette règle, il sera possible de l'adapter au plus proche.

Les électeurs pourront être âgés de 7 à 14 ans et devront être domiciliés à Fréjeville.

Les élections se dérouleront en un seul tour, dans le même cadre que les élections municipales, avec une équipe mixte de jeunes et de conseillers municipaux pour tenir le bureau de vote. Elles se dérouleront sur deux périodes de 2h se tenant la même semaine. Le dépouillement aura lieu à l'issue de ces deux sessions. Les membres élus seront les 8 jeunes ayant obtenu le maximum de voix, tout en respectant les règles de parité et de diversité d'âge.

Chaque candidat se verra attribuer un numéro qui servira de référence lors des votes.

Les jeunes électeurs écriront/cocheront les 8 numéros correspondant aux candidats de leur choix sur leur bulletin.

**Les candidatures devront être complètes et déposées en mairie le 15 juillet au plus tard. Toute candidature incomplète ou reçue en dehors des délais fixés ne pourra être prise en compte.**

Le CMJ se réunira régulièrement pour les choix de projets, leur étude de faisabilité, la présentation au conseil municipal et la mise en application (1 fois par mois ou 1 fois tous les deux mois).

Fait à.....

Le.....

Signature du candidat  
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signatures des représentants légaux  
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

## Inscription sur les listes électorales du Conseil Municipal des Jeunes 2026-2027

### Partie électeur :

NOM..... Prénom.....

Date de naissance..... Fille/Garçon.....

Établissement scolaire..... Classe.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Mail.....

Je soussigné(e).....  
demande à être inscrit sur les listes électorales permettant d'élire le conseil  
municipal des jeunes de Fréjeville pour l'année 2026-2027.

### Partie des représentants légaux :

Père      Mère      Tuteur

NOM..... Prénom.....

Téléphone..... Mail.....

Père      Mère      Tuteur

NOM..... Prénom.....

Téléphone..... Mail.....

Fait à..... Le.....

Signature du candidat

Signatures des représentants légaux